

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DASCO 14 Subvention (20.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) (20e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2511-1 et suivant ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ADAPEEP de Paris (20e) en date du 17 avril 2018, pour la période 2018 à 2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

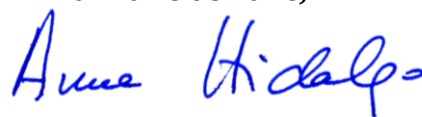
Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris 14-16 rue Houdart (20e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) (30542) (2019-01300).

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 20.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, au chapitre 932, nature 6574, rubrique P 213, destination 21300050.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo", with a stylized flourish at the end.

Anne HIDALGO